



L'article 107 de la loi NOTRE est venu compléter les dispositions de l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe aux comptes votés par les collectivités afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. Cette note répond à cette obligation et présente de manière synthétique les principales informations et évolutions du Compte Administratif.

## Rappel du cadre général du Compte Administratif

Le **CA** constitue l'arrêté des comptes à la clôture de l'exercice. Il retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées entre le 1er janvier et le 31 décembre. Il rapproche les prévisions inscrites au budget primitif des réalisations effectives, et présente les résultats comptables de l'exercice. Par ce document, le Maire présente un bilan de l'année écoulée. Le compte administratif doit concorder avec le compte de gestion établi par le comptable public.

## Rappel de la structure d'un budget communal

**La section de fonctionnement** regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. Les dépenses de fonctionnement étant constituées par les charges de personnel, l'entretien et les consommations fluides des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer. Les recettes de fonctionnement correspondant principalement aux impôts locaux, aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (services périscolaires, locations de salles...) et aux dotations versées par l'Etat.

**La section d'investissement** est quant à elle liée aux projets d'investissement de la commune. Les dépenses de cette section font varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobiliers, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers ainsi que les études et les travaux réalisés soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création. On retrouve également ici le remboursement du capital des emprunts contractés pour mener à bien ces projets. Les recettes d'investissement étant principalement constituées par les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement (par exemple des subventions relatives à des travaux sur un bâtiment public...), le remboursement de TVA par l'Etat et les éventuels emprunts nouveaux contractés pour financer les dépenses d'investissements.

## Tableau des résultats

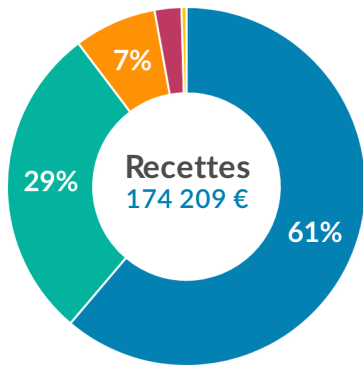
		Recettes	Dépenses
Réalisation de l'exercice 2023	Fonct	174 209 €	121 130 €
	Invest	39 725 €	38 404 €
Reports de l'exercice 2022	Fonct	39 845 €	0 €
	Invest	0 €	24 290 €
Total exercice (réalisations + reports)		253 780 €	183 825 €
<b>Résultat de clôture de l'exercice</b>		<b>69 955 €</b>	
Restes à réaliser reportés en 2024	Invest	0 €	0 €
Totaux cumulés		253 780 €	183 825 €
<b>Résultat financier définitif</b>		<b>69 955 €</b>	

## Points marquants

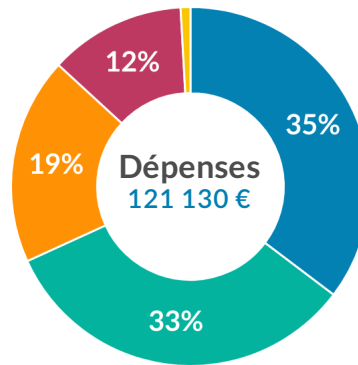
- ▶ Le tarif de l'électricité a moins augmenté que prévu
- ▶ Les impôts directs et les droits de mutation ont rapporté plus que prévu
- ▶ Le résultat financier a augmenté de 30 K€ par rapport à N-1



## La section de fonctionnement



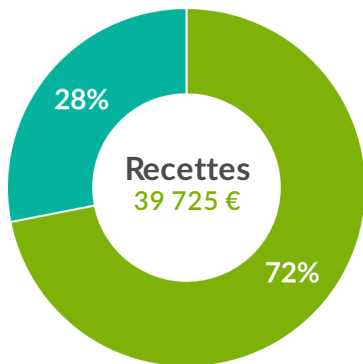
- Impôts et taxes : 106 620 €
- Dotations et participations : 49 654 €
- Autres recettes réelles : 12 955 €
- Produits des services : 4 205 €
- Recettes d'ordre : 775 €



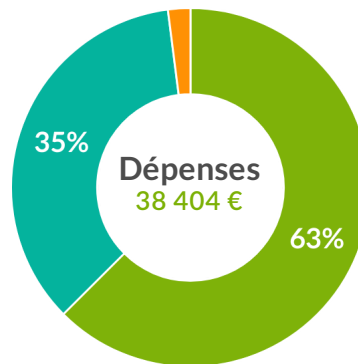
- Charges de personnel : 42 770 €
- Charges générales : 39 811 €
- Charges gestion courante : 22 608 €
- Autres dépenses réelles : 14 870 €
- Interêts d'emprunts : 1 071 €

Le prix de l'électricité n'a pas augmenté autant que prévu grâce au groupement d'achat départemental (SYADEN). Les dépenses de fonctionnement ont bien été maîtrisées et permettent de dégager un résultat financier positif assez important.

## La section d'investissement



- Excédents de fonct capitalisés : 28 570 €
- Dotations et subventions : 11 155 €



- Dépenses d'équipement : 24 014 €
- Remboursement du capital : 13 614 €
- Dépenses d'ordre : 775 €

Les principales réalisations sont : - le début des travaux d'aménagement de la salle hors sac (les travaux se poursuivront en 2024) - l'aménagement du réservoir Place de l'église (les travaux sont terminés) - l'aménagement de l'entrée du village et du pluvial de l'avenue du château

## Solde d'épargne de la commune

Recettes réelles de fonctionnement ( <i>hors produits de cession</i> )	173 434 €
Dépenses réelles de fonctionnement	121 130 €
<b>Épargne brute</b>	<b>52 304 €</b>

Au 31 décembre 2023, l'encours de la dette de la commune s'établit à **58 291 €**  
et l'Effectif pourvu en Equivalent Temps Plein annuel à **2.00 ETP**